

Améliorer l'accès aux bâtiments communaux

Lors du dernier conseil municipal de Bessoncourt, treize personnes étaient présentes et deux avaient donné procuration. Les délibérations ont concerné les points suivants :

- **Accessibilité des bâtiments communaux** : elle doit être améliorée pour les personnes handicapées. L'adjoint au maire, Donat Balon, en charge du dossier, a présenté une évaluation de la nature des travaux et de leurs coûts. Au total, environ 70.000 € seront nécessaires pour adapter la mairie,

l'école, l'église, l'ancienne école, la boulangerie et le cabinet médical. Le conseil a unanimement validé les actions à entreprendre.

- **Mise à disposition des services intercommunaux de la CCTB** : une convention est proposée et elle peut concerner les services administratifs ou techniques. Acceptation à l'unanimité.

- **Groupement de commandes avec le conseil départemental** : depuis plusieurs années, la commune adhère à une convention pour l'achat éventuel de si-

gnalisation verticale, temporaire ou permanente. Le renouvellement de cette convention a été adopté à l'unanimité.

- **Fourniture d'électricité** : le Siagep propose d'adhérer à un groupement de commandes. Le conseil décline unanimement l'offre pour l'instant.

- **Travaux forestiers 2015-2016** : Thierry Besançon, adjoint au maire en charge de la forêt, a présenté la proposition de l'ONF pour l'exploitation des parcelles 7 et 8. Après en avoir discuté, le

conseil a unanimement décidé de ne pas procéder à ces travaux cette année.

- **Exonération de loyer** : un logement communal du bâtiment locatif des Bleuets a été rendu dans un état déplorable. La caution sera retenue et le locataire suivant sera exonéré de loyer durant quatre mois pour compenser les travaux de remise en état. Unanimité.

- **Viabilisation du terrain de la salle communale** : au titre de la loi sur l'eau un dossier doit être réalisé. Il le sera par le cabinet Berrest

pour 3.500 € HT. Un avenant au marché sera rédigé. Unanimité.

- **Ouverture du plateau sportif** : à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 19 octobre les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.

- **Divers** : le 19 septembre de 10 h à 12 h une permanence sera tenue en mairie par les élus pour discuter de la loi NOTRe et de ses conséquences sur les communes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 septembre à 20 h.